

Paris, le 23 octobre 2024

Objet : CSA de réseau

Monsieur le Président,

Le feuilleton politique de cet été n'aura pas manqué de laisser son lot d'incertitudes. Avec la nomination d'un gouvernement, est venu le temps des décisions et notamment celles concernant le budget.

Le dérapage du déficit public français s'avère plus grave qu'anticipé. 6,1 %, du jamais vu hors temps de crise. Alors que le gouvernement dessine le contour des prévisions budgétaires et des économies qui seront demandées aux administrations, l'effort sera sans précédent. Il faut économiser 60 Md€ sur le budget de l'Etat dont les deux tiers sur les dépenses.

Il s'agit donc aujourd'hui de trouver un équilibre entre « la nécessité de rétablir de la justice fiscale sans pour autant fragiliser la compétitivité de notre économie ». La quadrature du cercle en quelque sorte. Il n'en reste pas moins que la loi de finances 2025 sera sans doute l'une des plus compliquée à élaborer et à voter.

Le ton est donné. Le budgétaire, comme cela a toujours été le cas, reste l'alpha et oméga des politiques publiques et a fortiori de notre ministère. D'autant que notre nouveau ministre chargé des seuls comptes publics et du budget est dorénavant sous la tutelle directe de Matignon.

Le ton est aussi donné avec le nouveau ministère de la Fonction Publique, de la Simplification et de la Transformation de la fonction publique.

A la demande légitime de revalorisation des rémunérations des fonctionnaires, le ministre de la Fonction publique répond fin de la GIPA, indemnité différentielle de 6 centimes et retour du projet de Loi pour l'efficacité de la Fonction publique, déjà rejeté par la **CFDT** lors de sa présentation par son prédécesseur. Que de mépris envers les fonctionnaires. Notre délégation s'inquiète ainsi légitimement des impacts qu'auront les arbitrages budgétaires sur les fonctionnaires. L'urgence salariale demeure. La **CFDT** réclame, au niveau de la fonction publique, l'ouverture de négociations pour revoir les grilles, la valeur du point d'indice ainsi que le déroulé des carrières. Trop de temps a déjà été perdu en 2024 et les fonctionnaires se paupérisent de plus en plus. Ce n'est pas notre alliance qui le dit mais l'étude de l'INSEE qui est sortie le 19 septembre et qui précise qu'en 2022, la rémunération nette moyenne des fonctionnaires de la Fonction publique de l'Etat a baissé de 2,2 % en moyenne en euros constants. Aussi nous demandons l'ouverture de négociations salariales au niveau de la fonction publique et dénonçons le recours à l'indemnité différentielle pour combler cette perte de pouvoir d'achat pour nos plus basses rémunérations.

Concernant notre administration, notre alliance dénonce la projection de 550 suppressions d'emplois à la DGFIP. Une nouvelle fois, cette décision est prise au détriment des agents, des missions et des projets. Dans ce contexte, nous vous interrogeons, notre COM, qui n'était déjà plus un Contrat mais un simple Cadre, indique-t-il encore un Cap ?

Si en 2024, la DGFIP a pu répondre à la commande du ministère de baisser ses dépenses, c'est d'abord grâce à un tour de passe-passe comptable non réitérable en 2025. Aujourd'hui quelles sont vos marges de manœuvre ? Privilégiera-t-on le chauffage au détriment de l'immobilier ? L'inverse ? La résorption de notre dette informatique plutôt que les projets informatiques encore dans les cartons ?

En matière informatique, les attaques de cet été et le bug du service de paiement en ligne de la semaine dernière ne manquent pas d'interroger sur la fiabilité de notre système informatique et interrogent sur notre capacité à mener les projets informatiques.

Face à ce défi, serez-vous en mesure de tenir les engagements pris en matière de recrutement et de promotions ?

Ces annonces pèsent sur le climat déjà morose qui règne dans les services. Car malgré le satisfecit de l'administration, la DGFIP n'a toujours pas apporté de réponse au malaise des agents ainsi qu'en attestent les résultats de l'Observatoire Interne 2024. L'inquiétude et l'amertume restent profondément ancrées dans les ressentis de nos collègues. Ce malaise se confirme d'année en année et la DGFIP n'a pas trouvé les réponses à apporter aux agents. Mais malgré cela et c'est un vif démenti des propos de monsieur le Ministre Guillaume Kasbarian, ceux-ci sont au rendez-vous et rendent chaque jour un service public de qualité malgré leur mal-être.

Quelle est votre réponse aux agents au regard des résultats de l'observatoire interne ?

Les promotions et les rémunérations sont les premières sources de mécontentement des agents de la DGFIP.

L'absence de visibilité des agents sur leur parcours de carrière favorise ce mal-être et ce ne sont ni les LDG (dont le choix devient la règle) ni les différents dispositifs mis en place (CMC, Mission d'accompagnement des cadres...) qui viendront les rassurer. Les évolutions rapides et enchaînées des conditions de réalisation de leurs missions, bouleversant considérablement les pyramides hiérarchiques traditionnelles, amplifient cette perte de repères persistante.

Les cadres de la DGFIP ne sont pas mieux considérés. Leurs perspectives de carrière, sauf à se frotter au tour extérieur des AE par la face nord, apparaissent bien maigres. Rappelons que cette réforme a occasionné une baisse de 40% des volumes de promotions pour les AFIPA.

Sans parler de l'égalité professionnelle, dont il est question partout mais dont les effets concrets ne sont pas visibles. Notre alliance déplore que ce sujet soit au point mort au niveau ministériel. L'accord tant attendu serait mort-né et ce sont une nouvelle fois les agents qui vont en pâtir. Notre alliance souhaite que la DGFIP s'empare de ce sujet quand bien même aucun accord ministériel ne serait signé.

Nous renouvelons ici la disponibilité de notre alliance pour discuter et échanger sur tous les sujets dans l'intérêt de tous les agents de la DGFIP que nous démontrons par notre présence dans les instances.

En marge de ce CSAR, notre alliance souhaite vous interroger sur plusieurs points :

D'abord, le sujet du SIP de Vénissieux qui sera, le temps de la réalisation de travaux, délocalisé à Bron. Si pendant des travaux, il est normal que les services de la DGFIP s'adaptent, il est moins normal que la réfection du bâtiment par la Mairie soit un prétexte pour la DRFIP locale pour fermer purement et simplement ce service public. En ne cherchant pas à reloger le service sur la commune de Vénissieux, les agents craignent que leur installation provisoire à Bron ne devienne pérenne et conduise à la fermeture de ce service public de proximité. Or, les usagers demandent des services publics de proximité et celui de Vénissieux remplit pleinement ce rôle avec 700 usagers reçus en moyenne par semaine. Pour notre alliance, il est primordial que la DGFIP s'engage à réinvestir la ville de Vénissieux, une fois les travaux achevés.

Ensuite, le sujet des ponts naturels. En supprimant ce dispositif largement répandu au sein d'autres administrations, vous pénalisez les collègues dont les enfants n'auront pas classe, vous compliquez l'organisation des services. Nous l'avons bien compris, le sujet concerne le mois de mai et la campagne IR mais pour notre alliance, le dialogue social local doit permettre de trouver une organisation satisfaisante. Nous demandons que ce sujet soit débattu lors des CSA locaux.

Notre alliance souhaite également avoir des précisions sur l'abondement du Compte Epargne Temps. Les agents de la DGFIP sont en attente de la note encadrant les nouvelles modalités d'abondement de leur Compte Epargne Temps. Les revirements de notre administration à ce sujet ont créé une inquiétude sur l'application pleine et entière de l'arrêté du 22 février 2024. Nous demandons la publication sans délai sur Ulysse d'un message les rassurant sur son application.

Concernant les justificatifs des frais de déplacement des agents, un décret de juillet dernier est venu préciser les règles de conservation des pièces justificatives. A ce jour, la DGFIP n'a pas communiqué auprès des agents sur ces modalités. Notre alliance vous demande de le faire sans tarder dans un souci de simplification.

En matière d'oraux de concours, un décret également publié en juillet est venu préciser que certains candidats de concours pourront demander à bénéficier d'oraux de concours en visioconférence. La DGFIP pratique déjà de la sorte pour les oraux des candidats admissibles des DOM. Entend-t-elle élargir ce dispositif à d'autres agents en situation de handicap, aux femmes enceintes ou aux agents dont l'état de santé le nécessiterait, voire à tout agent qui en ferait la demande ? Dans l'affirmative, est-ce prévu pour les concours dont les inscriptions sont en cours ?

Enfin, l'alliance **CFDT-CFTC** ne se satisfait pas du reclassement (certains oseraient parler de déclassement) de la négociation télétravail en simple groupe de travail. Comptez-vous toujours négocier sur ce sujet comme vous vous y engagez jusqu'à présent ?

Nous développerons nos remarques concernant l'ordre du jour de CSAR au fur et à mesure de la présentation des fiches, dont certaines nous interrogent sur votre vision du dialogue social et les messages envoyés au réseau.

Il ne faudrait pas que notre avenir se résume à la maxime latine : Citius, Altius Fortius
Communter, Plus vite sur les suppressions d'emplois, plus haut sur les indicateurs, plus forte la pression pour les personnels, mais pas nécessairement ensemble.

Les représentantes de l'alliance **CFDT-CFTC** au CSAR,
Karine ROUSSEAU et Florence BOCHNAKIAN (élues titulaires)
Vanessa MARIE-JOSEPH et Régis BOURILLOT (élus suppléants)
Experts pour ce CSAR : Jean-Marc GAUCHER et Malo METRAL